

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-HONORÉ-DE-SHENLEY**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley tenue à la salle du conseil située au 499 rue Principale, **mardi 18 février 2020 à 19h00**

Sont présents à cette séance :

Maire Monsieur Dany Quirion
Siège no 1 Monsieur Stéphane Quirion
Siège no 2 Madame Karine Champagne
Siège no 4 Monsieur Shawn Marier
Siège no 5 Monsieur Alain Poulin
Siège no 6 Monsieur Cédric Quirion

Est/Sont absent/s :

Siège no 3 Monsieur Alain Carrier

Le conseil siège avec quorum sous la présidence du maire, Monsieur Dany Quirion.

Monsieur Serge Vallée, directeur général et secrétaire-trésorier agit comme secrétaire d'assemblée.

L'avis de convocation a été signifié à tous les membres du conseil conformément à la loi.

Ordre du jour de la rencontre

- 1- Ouverture de la séance
- 2- Adoption de l'ordre du jour
- 3- Acquisition d'un véhicule de service pour la voirie
- 4- Achat et formation pour un logiciel de mesure et d'identification pour les bornes-fontaines
- 5- Mandat pour la supervision des travaux de réfection de route dans le rang 9
- 6- Mandat pour la supervision des travaux de réfection de route dans le rang Grand Shenley
- 7- Demande d'assistance financière pour le projet d'embellissement de l'aréna
- 8- Demande d'assistance financière pour le projet de mise à niveau d'espaces sportifs et récréatifs
- 9- Modification au contrat locatif et tarifs de location
- 10- Réparation des bris au centre multifonctionnel
- 11- Réparation des bris à l'aréna
- 12- Amélioration de la sécurité à l'aréna
- 13- Projets d'aide à la voirie locale volet projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale - attestation la réalisation des travaux
- 14- Projet d'aide à la voirie locale volet projets particuliers d'amélioration d'envergure ou supramunicipaux - attestant la réalisation des travaux

- 15- Période de questions
16- Fermeture de la séance

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur Dany Quirion, maire, constate le quorum et déclare la séance extraordinaire ouverte.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2020-02-46 Il est proposé par monsieur Alain Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'adopter l'ordre du jour.

3. ACQUISITION D'UN VÉHICULE DE SERVICE POUR LA VOIRIE

2020-02-47 **Considérant** que le responsable des travaux publics utilise son véhicule personnel dans le cadre de son emploi depuis son entrée en poste à la Municipalité en 2017 ;

Considérant que bien que des frais de déplacement sont accordés à l'employé pour l'utilisation de son véhicule personnel, ceux-ci ne couvrent pas les dommages et les effets du vieillissement du véhicule ;

Considérant que la Municipalité ne peut exiger qu'un employé utilise son véhicule personnel pour son travail et particulièrement pour transporter du matériel de la Municipalité ;

Considérant que la Municipalité a besoin d'un deuxième véhicule de service depuis qu'elle s'est départie du camion six roues, car le véhicule de service restant actuel n'arrive pas à remplir les tâches qui lui sont dévolues ;

Considérant que le responsable des travaux publics a effectué une recherche afin de cibler un véhicule pouvant répondre aux besoins de la Municipalité ;

Considérant que le responsable des travaux publics propose l'achat d'un Chevrolet Silverado 2500HD équipé d'une cabine master 75 au coût de 54 001,56 \$ taxes payables incluses ;

Considérant que le véhicule recommandé présente le coût le plus bas sur 5 soumissions déposées pour des véhicules de mêmes catégories ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Cédric Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil autorise l'achat du véhicule Chevrolet Silverado 2500HD équipé d'une cabine master 75 pour un montant de 54 001,56 \$ taxes payables incluses ;

Qu'une ponction d'un montant de 30 000 \$ soit faite dans le surplus accumulé non affecté afin de finaliser le montage financier pour finaliser l'achat.

4. ACHAT ET FORMATION POUR UN LOGICIEL DE MESURE ET D'IDENTIFICATION POUR LES BORNES-FONTAINES D

2020-02-48 **Considérant** que la Municipalité doit être en mesure d'évaluer les débits de PSI des bornes-fontaines selon la norme NFPA 291 et

identifier les bornes afin de répondre aux exigences du Schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie ;

Considérant que les relevés permettent la saisie sur filière informatique, pour tous les poteaux d'incendie, les données, les débits calculés à 20 psi et les couleurs correspondants sous forme de rapport qui sera mis à la disposition de la MRC et des services d'incendie et travaux publics (les procédures d'entrée des données seront explicitées aux personnes concernées) ;

Considérant que le responsable des travaux publics recommande la proposition du Groupe Tanguay & Associés pour l'installation d'un logiciel et la formation pour réaliser l'exercice ;

Considérant que les coûts associés au projet sont de 3 000,00 \$ plus taxes applicables ;

En conséquence, il est proposé par madame Karine Champagne et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil autorise la Municipalité à acquérir le logiciel et la formation du Groupe Tanguay & Associés pour un montant de 3 000,00 \$ plus taxes applicables.

5. MANDAT POUR LA SUPERVISION DES TRAVAUX DE RÉFECTION DE ROUTE DANS LE RANG 9

2020-02-49

Considérant que la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley veut effectuer des travaux de réfection de la route dans le rang 9 dans le cadre du programme d'aide financière AIIRL-2018-467A ;

Considérant que la Municipalité a besoin de services d'ingénierie pour effectuer la surveillance des travaux ;

Considérant que la Municipalité a fait une demande au Service d'ingénierie de la MRC Beauce-Sartigan pour déposer une soumission pour les travaux de surveillance ;

Considérant que le Service d'ingénierie de la MRC Beauce-Sartigan propose un montant de 31 976,43 pour effectuer les travaux de surveillance ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Cédric Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil accepte la proposition du Service d'ingénierie de la MRC Beauce-Sartigan au montant de 31 976,43 \$ afin d'effectuer les travaux de surveillance dans le rang 9 pour les travaux de réfection de route ;

Que le mandat est conditionnel à l'obtention d'un règlement d'emprunt émis par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et que la Municipalité reçoive la lettre d'annonce signée par le ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports accompagnée d'une entente légale confirmant les engagements de chacun.

6. MANDAT POUR LA SUPERVISION DES TRAVAUX DE RÉFECTION DE ROUTE DANS LE RANG GRAND SHENLEY

2020-02-50

Considérant que la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley veut effectuer des travaux de réfection de route dans le rang Grand Shenley dans le cadre du programme d'aide financière AIIRL-2018-467B ;

Considérant que la Municipalité a besoin de services d'ingénierie pour effectuer la surveillance des travaux ;

Considérant que la Municipalité a fait une demande au Service d'ingénierie de la MRC Beauce-Sartigan pour déposer une soumission pour les travaux de surveillance ;

Considérant que le Service d'ingénierie de la MRC Beauce-Sartigan propose un montant de 20 842,72 pour effectuer les travaux de surveillance ;

En conséquence, il est proposé par madame Karine Champagne et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil accepte la proposition du Service d'ingénierie de la MRC Beauce-Sartigan au montant de 20 842,72 \$ afin d'effectuer les travaux de surveillance dans le rang Grand Shenley pour les travaux de réfection de route ;

Que le mandat est conditionnel à l'obtention d'un règlement d'emprunt émis par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et que la Municipalité reçoive la lettre d'annonce signée par le ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports accompagnée d'une entente légale confirmant les engagements de chacun.

7. DEMANDE D'ASSISTANCE FINANCIÈRE POUR LE PROJET D'EMBELLEMENT DE L'ARÉNA

2020-02-51

Considérant que la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley désire présenter un projet dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Shawn Marier et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil de la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley autorise la présentation du projet d'embellissement de l'aréna au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives ;

Que soit confirmé l'engagement de la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier, à assumer toute hausse du budget de fonctionnement générée par le projet et à ne pas accorder de contrat relatif à des coûts directs avant l'obtention d'une lettre d'annonce du ministre ;

Que le conseil de la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley désigne monsieur Serge Vallée, directeur général, comme personne autorisée.

à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

8. DEMANDE D'ASSISTANCE FINANCIÈRE POUR LE PROJET DE MISE À NIVEAU D'ESPACE SPORTIFS ET RÉCRÉATIFS

2020-02-52

Considérant que la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley désire présenter un projet dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur ;

En conséquence, il est proposé par madame Karine Champagne et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil de la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley autorise la présentation du projet de mise à niveau d'espaces sportifs et récréatifs au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives ;

Que soit confirmé l'engagement de la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier, à assumer toute hausse du budget de fonctionnement générée par le projet et à ne pas accorder de contrat relatif à des coûts directs avant l'obtention d'une lettre d'annonce du ministre ;

Que le conseil de la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley désigne monsieur Serge Vallée, directeur général, comme personne autorisée, à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

9. MODIFICATION AU CONTRAT LOCATIF ET TARIFS DE LOCATION

2020-02-53

Considérant que la responsable des sports, loisirs et culture propose des ajustements au modèle de contrat locatif et les tarifs de location ;

Considérant que les ajustements sont en lien avec l'évolution des services offerts par la Municipalité ;

Considérant que les membres du conseil sont en accord avec les propositions de la responsable des sports, loisirs et culture ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Shawn Marier et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil accepte les propositions recommandées par la responsable des sports, loisirs et culture et que ceux-ci appliquer dès maintenant dans les modèles de contrat et les tarifs de location.

10. RÉPARATION DES BRIS AU CENTRE MULTIFONCTIONNEL

Sujet reporté

11. RÉPARATION DES BRIS À L'ARÉNA

2020-02-54

Considérant que des bris ont été faits dans l'aréna lors des activités cet hiver ;

Considérant que des travaux de réparation doivent être faits sur les vitres entre la section patinoire et la section estrade ;

Considérant que suite à un appel d'offres de service, la firme Vitrierie Pro-Verre a déposé une soumission au montant de de 2 998,91 plus taxes applicables pour effectuer la réparation ;

Considérant que des travaux de réparation sont à faire sur la baie vitrée de la patinoire ;

Considérant que suite à un appel d'offre de service, la firme Robert Boileau inc. a déposé une soumission au montant de 1 074,00 \$ plus taxes applicables pour effectuer la réparation ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Cédric Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil accepte la soumission de la firme Vitrierie Pro-Verre a au montant de de 2 998,91 plus taxes applicables pour effectuer la réparation de la entre la section patinoire et la section estrade ;

Que le conseil accepte la soumission de la firme Robert Boileau inc. au montant de 1 074,00 \$ plus taxes applicables pour effectuer la réparation la baie vitré de la patinoire;

12. AMÉLIORATION DE LA SÉCURITÉ À L'ARÉNA

Sujet reporté

13. PROJETS D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE VOLET PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION PAR CIRCONSCRIPTION ÉLECTORALE - ATTESTATION LA RÉALISATION DES TRAVAUX

2020-02-55

Considérant que la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particulier d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) ;

Considérant que le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli ;

Considérant que les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL ;

Considérant que le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et admissible au PAVL ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Alain Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil de la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley approuve les dépenses d'un montant de 59 442,00 \$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et frais inhérents admissibles mentionnés sur le formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec.

14. PROJET D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE VOLET PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION D'ENVERGURE OU SUPRAMUNICIPAUX - ATTESTANT LA RÉALISATION DES TRAVAUX

2020-02-56

Considérant que la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particulier d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) ;

Considérant que le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli ;

Considérant que les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL ;

Considérant que le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et admissible au PAVL ;

En conséquence, il est proposé par Madame Karine Champagne et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil de la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley approuve les dépenses d'un montant de 32 095,00 \$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et frais inhérents admissibles mentionnés sur le formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec.

15. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'a été posée

16. FERMETURE DE LA SÉANCE

2020-02-57

Il est proposé par madame Karine Champagne et résolu à l'unanimité des conseillers que la séance soit fermée.

Il est 21h20

Dany Quirion, maire

Serge Vallée, directeur général et secrétaire-trésorier